



conseil • expertise comptable • audit

Commissaires aux comptes

Anne Laure Destruel

Thierry Marty

Jérôme Cathala

Thierry Eychenne

Sylvie Maguelonne

Sébastien Roch

L'ARCHE DES BAMBINS

Association Loi 1901

4, Route de Bouconne

31530 - MERENVIELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

05 63 03 86 65
audit@sodecal.fr

449, Avenue du Danemark
Albasud - BP 364
82000 Montauban

MEMBRE INDÉPENDANT

A U D E C I A

Société de commissaires aux comptes
inscrite sur la liste nationale des
commissaires aux comptes, rattachée à la
Compagnie Régionale des Commissaires
aux comptes de Toulouse
SAS au capital de 7 638 €
RCS Montauban 314 684 481

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de l'association L'ARCHE DES BAMBINS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **L'ARCHE DES BAMBINS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Nous nous sommes attachés à vérifier le correct rapprochement des notifications de subventions avec la comptabilité ;
- Votre association comptabilise des produits à recevoir pour constater les subventions et participations non encore encaissées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons obtenu les éléments probants recherchés quant à la régularité de la comptabilisation des produits en termes de réalité et de rattachement sur l'exercice 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport d'activité et le projet des résolutions ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de son incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montauban, le 27 novembre 2024

SODECAL AUDIT



Thierry MARTY
Commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	1 544	1 544				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	38 875	14 791	24 085	11,06	17 240	6,00
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	40 419	16 335	24 085	11,06	17 240	6,00
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	9 628		9 628	4,42	10 378	3,61
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	37		37	0,02		
. Personnel	64		64	0,03		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	73 722		73 722	33,85	97 795	34,05
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	108 813		108 813	49,96	161 759	56,33
Charges constatées d'avance	1 444		1 444	0,66		
TOTAL (II)	193 708		193 708	88,94	269 932	94,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	234 127	16 335	217 793	100,00	287 172	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	141 035	64,76	120 794	42,06
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-32 693	-15,00	20 241	7,05
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	17 567	8,07	17 367	6,05
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	125 909	57,81	158 401	55,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			50 559	17,61
TOTAL (II)			50 559	17,61
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	27 949	12,83	33 468	11,65
Autres	63 934	29,36	44 744	15,58
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	91 883	42,19	78 212	27,24
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	217 793	100,00	287 172	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

ASSOCIATION L'ARCHE DES BAMBINS COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2023
(12 mois)

Exercice précédent
31/12/2022
(12 mois)

Variation
absolue
(12 mois)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	324 212		324 212	100,00	321 866	100,00	2 346	0,73
Montants nets produits d'expl.	324 212		324 212	100,00	321 866	100,00	2 346	0,73
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			29 874	9,21	138 189	42,93	-108 315	-78,37
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			2	0,00	3	0,00	-1	-33,32
Reprise sur provisions, dépréciations			3 866	1,19			3 866	N/S
Transfert de charges			7 489	2,31	10 124	3,15	-2 635	-26,02
Sous-total des autres produits d'exploitation			41 231	12,72	148 316	46,08	-107 085	-72,19
Total des produits d'exploitation (I)			365 443	112,72	470 182	146,08	-104 739	-22,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			1 536	0,47	250	0,08	1 286	514,40
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			50 559	15,59			50 559	N/S
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			52 095	16,07	250	0,08	51 845	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital			4 085	1,26	1 200	0,37	2 885	240,42
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			4 085	1,26	1 200	0,37	2 885	240,42
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			421 623	130,05	471 632	146,53	-50 009	-10,59
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-32 693	-10,07			-32 693	N/S
TOTAL GENERAL			454 315	140,13	471 632	146,53	-17 317	-3,66
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			25 785	7,95	23 725	7,37	2 060	8,68
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			13 433	4,14	16 320	5,07	-2 887	-17,68
Services extérieurs			10 675	3,29	11 312	3,51	-637	-5,62
Autres services extérieurs			45 364	13,99	51 218	15,91	-5 854	-11,42
Impôts, taxes et versements assimilés			5 882	1,81	5 155	1,60	727	14,10
Salaires et traitements			284 500	87,75	232 635	72,28	51 865	22,29
Charges sociales			58 201	17,95	56 595	17,58	1 606	2,84
Autres charges de personnel			1 726	0,53	1 662	0,52	64	3,85
Subventions accordées par l'association								

ASSOCIATION L'ARCHE DES BAMBINS COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 883	1,51	2 207	0,69	2 676	121,25
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			50 559	15,71	-50 559	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	3 866	1,19	3	0,00	3 863	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	454 315	140,13	451 391	140,24	2 924	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	454 315	140,13	451 391	140,24	2 924	0,65
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			20 241	6,29	-20 241	-100,00
TOTAL GENERAL	454 315	140,13	471 632	146,53	-17 317	-3,66

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 217 792,54 E.

Le résultat net comptable est une perte de 32 692,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis la Présidente .

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association a pour objet de gérer et organiser un établissement multi-accueil pour des enfants sur la commune de Mérenvielle, Lasserre-Pradère, Lévignac et Saint Livrade

- Les moyens mis en oeuvre :

Pour exercer ses activités, l'association dispose d'un local loué à la Mairie de Mérenvielle. Les factures de l'association sont prises en charge par la crèche.

L'équipe éducative se compose d'une directrice, d'une infirmière, d'un EJE, de quatre auxiliaires de puériculture, quatre CAP petite enfance, une cuisinière, une secrétaire comptable

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 40 419 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 544			1 544
Immobilisations corporelles	27 147	11 728		38 875
Immobilisations financières				
TOTAL	28 691	11 728		40 419

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 16 335 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 544			1 544
Immobilisations corporelles	9 907	4 883		14 791
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 451	4 883		16 335

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels informatique	1 544	1 544	0	1 ans
Agencements divers	36 776	12 692	24 085	de 2 à 10 ans
Materiel informatique	2 099	2 099	0	de 2 à 3 ans
TOTAL	40 419	16 335	24 085	

3.2 - Etat des créances = 84 895 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	84 895	84 895	
TOTAL	84 895	84 895	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 866		3 866		
Comptes financiers					
Total	3 866		3 866		

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 73 722 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	73 722
Disponibilités	
TOTAL	73 722

3.5 - Charges constatées d'avance = 1 444 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	50 559		50 559		
TOTAL	50 559		50 559		

4.2 - Etat des dettes = 91 883 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 949	27 949		
Dettes fiscales & sociales	60 178	60 178		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 756	3 756		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	91 883	91 883		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 49 034 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	45 278
Autres dettes	3 756
TOTAL	49 034

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Provision pour risques :

La prestation CAF Bonus Territoire nouvellement attribuée à la crèche en 2022 à hauteur de 50 559 euros a fait l'objet d'une provision pour couvrir le risque de reversement de cette somme aux collectivités locales qui la percevaient directement les années précédentes. Cette provision a été reprise à la clôture de l'exercice car les collectivités locales n'ont pas perçu cette somme en 2023, et ne l'ont donc pas reversée à l'Association.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 324 212 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	324 212	100,00 %
TOTAL	324 212	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	12	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	12	0

6.2 - Autres informations complémentaires

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice :

A compter du 1er janvier 2024, la mise en place de l'avenant n°10-2022 relatif à la révision des systèmes de classification et de rémunération de la convention collective nationale des Acteurs du lien Social et Familial induit une revalorisation générale des rémunérations et des charges sociales afférentes.

Ce nouveau système de classification et de rémunération génère des coûts supplémentaires significatifs pour l'Association qui pourraient être de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 73 722 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	73 722
Produits a recevoir(468700)	73 722
TOTAL	73 722

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 444 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charge constataees d'avance(486000)	1 444
TOTAL	1 444

8.3 - Charges à payer = 49 034 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	45 278
Conges a payer(428200)	20 802
Congés supplémentaires(428400)	3 910
Indemnités de fin de carrière(428500)	10 117
Charges sur conges a payer(438200)	6 241
Charges sur congés supplément.(438400)	1 173
Charges ind. fin de carrière(438500)	3 035
Autres dettes :	3 756
Charges diverses a payer(468600)	3 756
TOTAL	49 034